

Québec, le 18 février 2021

Monsieur Marc Croteau

Sous-ministre et Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques, et de l'évaluation
environnementale stratégique
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3215-14-007

**Objet : Demande de modification du certificat d'autorisation pour le Projet Nunavik Nickel,
Canadian Royalties Inc.
Exploitation de la fosse Ivakkak – ajout d'infrastructures minières**

Monsieur,

Nous vous soumettons la présente demande de modification du certificat d'autorisation (CA) *Projet Minier Nunavik Nickel* (V/Réf. : 3215-14-007) en vertu de l'article 201 du Chapitre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) pour l'ajout d'infrastructures minières au site d'exploitation Ivakkak, à savoir, une halde à stériles potentiellement acidogènes (PGA), une halde à minerai, et un bassin de collecte des eaux inférieur (BCI)¹.

1. Contexte

Le projet Nunavik Nickel (PNNi), de la société Canadian Royalties Inc. (CRI), a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social en 2007² (EIES), ce qui a conduit à l'obtention du CA relatif à l'ensemble du PNNi le 20 mars 2008 en vertu de l'article 201 de la LQE. Depuis, plusieurs addendas à l'étude d'impact ont été réalisés et diverses modifications au CA ont été émises, entre autres pour l'ajout des gisements Allammaq, Puimajuq et Expo Ouest, l'augmentation du taux de traitement de minerai à 4 500 tonnes par jour, et l'élargissement des routes. Le projet d'exploitation en fosse du gisement Ivakkak est

¹ Le BCI est aussi appelé bassin de collecte aval dans les plans. Ces deux appellations réfèrent à la même structure.

² GENIVAR. 2007. *Projet Nickélique Raglan Sud – Rapport principal – Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social*. Rapport de GENIVAR Société en commandite pour Canadian Royalties Inc. 649 p. et annexes.

prévu et autorisé par le CA de 2008, et s'inscrit dans la poursuite des activités minières de CRI prévue au plan minier d'origine.

2. Cadre législatif

La présente demande vise à répondre aux exigences de l'article 201 de la LQE.

Une copie de la résolution du conseil d'administration de la Société minière Canadian Royalties Inc. autorisant monsieur Stéphane Twigg à prendre les engagements nécessaires pour l'obtention des certificats d'autorisation et à présenter la demande, est jointe à l'annexe 1. De plus, une copie du formulaire « Déclaration du demandeur ou du titulaire » dûment signé, est jointe à l'annexe 2.

3. Identification du requérant

Canadian Royalties Inc.

Correspondance

Siège social
800, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 410
Montréal (Québec) H3B 1X9
Téléphone : (514) 879-1688
Télécopieur : (514) 879-1795
Courriel : info@canadianroyalties.com

Personne responsable

M. Stéphane Twigg
Surintendant Environnement
Téléphone : (514) 629-7952
Courriel : stephane.twigg@canadianroyalties.com

4. Description du projet

Le projet visé par cette demande consiste en l'ajout d'infrastructures minières supplémentaires au site d'exploitation Ivakkak, à savoir, une halde à stériles PGA, une halde à minerai, et un bassin de collecte des eaux inférieure.

Localisation

Le PNNi se situe à l'extrême nord de la province de Québec, au Nunavik. Plus précisément, le PNNi, englobant actuellement six gisements (Expo, Mesamax, Méquillon, Ivakkak, Allammaq et Puimajuq), est situé à environ 80 km à l'ouest de Kangiqsujuaq et à environ 140 km au sud-est de Salluit. La carte 1 du rapport de caractérisation environnementale de Aecom (annexe 3) présente la localisation générale ainsi que les gisements du PNNi. La carte 2 du même rapport présente les milieux humides, terrestres et hydriques ainsi que les infrastructures du projet (tracés blancs).

Les coordonnées géographiques centrales du site Ivakkak sont les suivantes (en NAD 83) :

- Latitude Nord : 6 812 300
- Longitude Ouest : 544 950

Celles des nouvelles infrastructures prévues à cette demande sont présentées au Tableau 1.

Tableau 1. Coordonnées géographiques des nouvelles infrastructures au site Ivakkak

Infrastructures	Latitude Nord	Longitude Ouest
Halde à stériles PGA	6 812 685	544 749
Halde à minerai	6 812 554	544 463
Bassin de collecte inférieur	6 812 470	544 413

Justification du projet

Dans le cadre de l'EIES, deux variantes d'emplacement avaient été étudiées pour la halde à stériles. Il était alors mentionné à la section 3.3 :

« À Ivakkak, deux variantes d'emplacement pour la halde à stériles ont été étudiées, soit à l'est (variante 1) ou à l'ouest (variante 2) du puits d'extraction (carte 1). L'emplacement à l'est a été retenu, car il facilite la sortie des camions du puits d'extraction en raison de la faible élévation du terrain à cet endroit. Cependant, le principal avantage ayant motivé l'emplacement de la halde à stériles à l'est du puits d'extraction est la protection d'un habitat faunique de plus grande valeur. En effet, à l'ouest du puits d'extraction, on retrouve une toundra humide à cypéracées alors qu'un champ de blocs domine le secteur à l'est de ce même puits. »

Et à propos de la gestion des stériles de Ivakkak, la section 3.9 de l'EIES mentionnait ceci :

« Le seul concept de gestion analysé à Ivakkak est la disposition des stériles dans une halde. Selon les informations disponibles sur la géochimie des stériles de ce site (Levasseur et al., 2007), ils ne sont ni acidogènes ni lixiviables. D'autres essais d'évaluation des potentiels acidogène et de lixiviation seront tout de même réalisés périodiquement afin de confirmer leur neutralité dans l'ensemble du gisement. Cependant, considérant l'état actuel des connaissances sur les stériles de ce site, aucune couverture imperméable n'est prévue sur la halde, même que ceux-ci pourraient être utilisés comme matériel de construction. Durant l'exploitation, les eaux de ruissellement seront néanmoins captées et traitées au besoin avant d'être relâchées dans l'environnement. »

Des études géochimiques ont été menées sur des échantillons de stérile d'Ivakkak^{3,4} (l'étude de Golder de 2018 est disponible à l'annexe 4). Les tests ont consisté en des tests statiques de courte durée et des tests cinétiques de longue durée afin d'évaluer le potentiel de drainage minier acide (DMA) et de lixiviation des métaux. L'objectif principal du programme de caractérisation géochimique est de classer les résidus miniers en fonction de la Directive 019 sur l'industrie minière du Québec, en vue d'établir un plan de gestion des résidus qui satisfait aux exigences de cette directive.

Ces études ont permis de déterminer que les roches ultramafiques, composant approximativement 10 % des stériles, sont classifiées comme potentiellement acidogènes et propices à la lixiviation du nickel. Il a donc été considéré approprié d'instaurer des mesures de contrôle afin de limiter le drainage minier acide et la lixiviation des métaux de ce type de lithologie.

³ Golder. 2012. Rapport intérimaire. Projet Nunavik Nickel. Résultats d'essais cinétiques sur les stériles. Numéro de rapport 10-1127-0085, Préparé pour Canadian Royalties Inc., Janvier 2012. (version préliminaire du rapport de 2018)

⁴ Golder. 2018. Résultats d'essais cinétiques sur les stériles – Projet Nunavik Nickel. 35 p. et annexes. Rapport n° 10-1127-0085. Rapport émis à Canadian Royalties Inc. en avril 2018.

Afin de réduire l'impact environnemental à long terme, il a été décidé de séparer les stériles PGA des stériles NGA. Il n'a pas été possible de drainer les eaux de ruissellement de ces deux nouvelles haldes par gravité vers le bassin de collecte principal, car il est situé à une altitude plus élevée que ces deux installations. Par conséquent, il a aussi été requis de planifier un bassin de collecte inférieur séparé pour collecter le ruissellement de la halde à stériles PGA et de la halde à minerai, dont l'eau sera ensuite pompée vers le bassin de collecte principal, qui est situé à une altitude plus élevée.

Alors que l'EIES mentionnait que la variante 2 à l'ouest avait été éliminée pour éviter la toundra humide à cypéracées, la carte 2 de la caractérisation environnementale détaillée conduite à l'été 2020 par Aecom (annexe 3) montre bien que la division milieux terrestres et humides n'est pas si franche, et qu'ils sont aussi présents à l'est pour la variante 1. Dans le cas de superficies telles que pour une exploitation minière, il est très difficile voire impossible d'éviter tous les milieux humides dans un environnement comme celui d'Ivakkak. Afin de garder les nouvelles infrastructures à proximité de la fosse, elles ont été localisées au nord et à l'ouest de la fosse. Les critères de conception liés au contrôle du DMA, à la gestion de l'eau et l'efficacité opérationnelle ont été pris en compte pour sélectionner le meilleur emplacement possible, tout en minimisant l'empreinte additionnelle au sol et le transport par camion.

Infrastructures existantes et composantes inchangées

Cette demande ne vise pas la modification de la méthode d'exploitation ni des autres infrastructures prévues au site Ivakkak (fosse, bassin de collecte des eaux principal, halde à stériles NGA, traitement des eaux, effluent, bureaux, génératrices, bâtiments d'entretien). Ces dernières demeurent inchangées. Elles sont exclues de la présente demande, puisqu'elles sont déjà autorisées.

Nouvelles infrastructures

a. Halde à stériles PGA

Les principales caractéristiques de la halde à stérile PGA sont présentées au tableau 2. Sa disposition générale est illustrée au plan C-0101 et la coupe transversale au plan C-0104 à l'annexe F du rapport de Golder pour la conception des infrastructures (annexe 5).

Tableau 2. Principales caractéristiques de la halde à stérile PGA du site Ivakkak

Caractéristique	Donnée
Quantité totale de stériles PGA approximative	1,32 Mt (0,66 Mm ³)
Capacité maximale d'entreposage	1,52 Mt (0,76 Mm ³)
Élévation du sommet de la halde	497,5 m
Empreinte au sol	6,5 ha
Hauteur maximale	25 m
Pente latérale	3H:1V
Rampe d'accès	Largeur 20 m, pente 10 % max
Distance par rapport à la fosse	50 m

b. Halde à minerai

Le minerai extrait sera temporairement entreposé à proximité de la fosse sur une halde à minerai avant d'être ensuite transporté par camions vers le complexe industriel Expo. Une aire de transbordement du minerai y sera intégrée afin de faciliter le chargement. Il n'est cependant pas prévu que de grands volumes de minerai

y soient entreposés puisque l’approvisionnement du complexe industriel Expo doit être assuré afin de maintenir un taux de production constant à 4 500 t/j. Les principales caractéristiques de la halde à minerai sont présentées au tableau 3. Elle est de forme rectangulaire, et sa disposition générale est illustrée au plan C-0101 à l’annexe F du rapport de Golder pour la conception des infrastructures (annexe 5).

Tableau 3. Principales caractéristiques de la halde à minerai du site Ivakkak

Caractéristique	Donnée
Capacité maximale d’entreposage approximative	40 000 m ³
Élévation du sommet de la halde	476 m
Dimensions (longueur * largeur * hauteur)	107 m * 104 m * 5 m
Empreinte au sol	1,1 ha
Pente latérale	2H:1V

c. Bassin de collecte inférieur

Le BCI récupère les eaux de ruissellement de la halde à stérile PGA, de la halde à minerai et du sol naturel entourant la fosse à ciel ouvert. L’eau qui s’y accumule est pompée vers le BCP pendant les mois d’été.

Son dimensionnement a été déterminé à l’aide du modèle de débit des précipitations sur une année humide avec une période de retour de 100 ans pour l’étape de fin d’exploitation du projet. Son dimensionnement est élaboré en détails à l’annexe C du rapport de Golder de l’annexe 5, et le plan C-0103 de l’annexe F donne la coupe transversale typique et les détails du BCI. Il est de forme rectangulaire. Ses principales caractéristiques sont présentées au tableau 4.

Tableau 4. Principales caractéristiques de conception du BCI du site Ivakkak

Caractéristique	Donnée
Bassin versant se rapportant au BCI	21,6 ha
Empreinte au sol	0.9 ha
Volume d’eau s’y rapportant à la mi-juin	54 700 m ³
Volume d’eau supplémentaire seconde moitié de juin	4 300 m ³
Capacité du bassin	15 300 m ³
Volume total d’entreposage sous les radiers des fossés	31 400 m ³
Débit de pompage	150 m ³ /h
Dimensions (longueur * largeur * profondeur)	140 m * 65 m * 11 m
Pente des 3 m supérieurs	4H:1V
Pente dans le substrat rocheux	70°
Élévation surface au sol	471 m
Niveau d’eau d’opérations	461,6 m
Rampe d’accès	Largeur 10 m, pente 10 %

Le bassin est construit en déblai, car le confinement par la topographie seule n’est pas possible. Le bassin sera exploité selon une combinaison d’entreposage et de pompage, de la même manière qu’au bassin de collecte aval du site Expo. Si le ruissellement vers le BCI est supérieur à la capacité de sa pompe, les pompes de la fosse pourront être utilisées en complément pour vidanger le BCI.

Classification des stériles

Cette sous-section est une synthèse des résultats de l’étude de Golder de 2018, disponible à l’annexe 4.

Les stériles de roches volcaniques mafiques et métasédimentaires représentent respectivement environ 75% et 10% du stérile de Ivakkak. Ces stériles sont classifiés de résidu minier à faible risque d'après les résultats d'essais statiques et cinétiques et donc ne requièrent aucune mesure particulière de protection de l'eau souterraine. Le gabbro représente moins de 5% du stérile et est également classifié à faible risque et ne requiert pas non plus de mesure particulière.

La roche ultramafique constitue une petite portion du stérile de Ivakkak estimée à environ 10%. Ce stérile est classifié acidogène et lixiviable d'après les résultats d'essais statiques et cinétiques. Les essais cinétiques indiquent une réactivité rapide en conditions accélérées en laboratoire. En considération des différences climatiques et physiques (de la pile de stérile) du site, il a été considéré opportun d'instaurer des mesures de contrôle du DMA et/ou de lixiviation de ces stériles à la suite de leur disposition. Le tableau 5 résume les caractéristiques générales des stériles de Ivakkak selon la Directive 019.

Tableau 5. Caractéristiques générales des stériles de Ivakkak selon la Directive 019

Caractéristique		Lithologie			
		Gabbro	Volcanique mafique	Méta sédimentaire	Ultramafique
Proportion		< 5 %	75 %	10 %	< 10 %
Résultats d'essais statiques	Potentiel de DMA	Non PGA	Non PGA	Non PGA	PGA
	Lixiviabilité	Non	Non	Non	Oui
Résultats d'essais cinétiques	pH du lixiviat	Non testé	Neutre	Neutre	Acide
	Lixiviabilité	Non testé	Non	Non	Oui
Classification du stérile selon l'essai cinétique		Faible risque	Faible risque	Faible risque	Acidogène et lixiviable

Méthode de ségrégation

Lors des opérations, CRI prévoit procéder à la ségrégation des stériles PGA afin de pouvoir les déposer sur la halde prévue à cet effet. La roche ultramafique composant ces stériles étant distinguable des autres lithologies à l'œil nu, les techniciens géologues de CRI pourront facilement les identifier pour en faire la ségrégation adéquate.

Restauration minière

La halde à stériles PGA sera recouverte en place par une géomembrane. La qualité de l'eau autour de la halde sera surveillée durant les opérations et dans la période post-exploitation.

Une mise-à-jour du plan de restauration Nunavik Nickel ajoutant les considérations relatives à la fermeture du site Ivakkak a été soumis au MERN parallèlement à cette demande.

Calendrier de réalisation

La construction des infrastructures de la mine Ivakkak est prévue entre les mois d'août et novembre 2022.

5. Identification et évaluation des impacts

Lors de l'EIES de 2007, les surfaces d'empiètement pour la halde à stérile et la fosse de Ivakkak avaient été respectivement estimées à 31,6 ha et à 7,2 ha (tableau 8.16 de l'EIES), pour un total de 38,8 ha. Les

superficiés pour le bassin, les fossés de collecte de l'eau de contact et de déviation de l'eau propre, les chemins entre les différentes infrastructures, et le pad des bâtiments n'avaient pas été estimées. Il faut noter que les superficies du bail minier (BM 883) et du bail de la halde à stérile (bail n° 218015-00-005) sont respectivement de 71,4 ha et 24,25 ha, pour un total de 95,65 ha. Il est donc vraisemblable de penser que l'empiètement de toutes les infrastructures nécessaires et surtout essentielles (bassin, fossé, pads) se seraient situées entre 31,6 ha et 95,65 ha.

Il est possible d'évaluer les impacts supplémentaires causés *uniquement* par les trois nouvelles infrastructures (voir la ligne « empreinte au sol » des tableaux 2, 3 et 4, ainsi que le tableau 2 de l'annexe 5). Les superficies de la halde à stériles non PGA et de la halde PGA sont de respectivement 18,5 ha et 6,5 ha, pour un total de 25 ha, soit 0,75 de plus que prévu à l'EIES. Celles du BCI et de la halde à minerai sont de 0,9 ha et 1,1 ha, pour un total de 2 ha. Ainsi les superficies additionnelles de ces infrastructures sont de 2,75 ha.

il est peut-être plus juste d'évaluer les impacts de la superficie englobant les 3 nouvelles infrastructures de manière contiguës. CRI a procédé à l'été 2020 à une caractérisation environnementale de la superficie occupée par toutes les infrastructures du site d'exploitation Ivakkak. La carte de l'annexe 6 présente la zone et les milieux impactés par ces infrastructures. Une superficie de 18,88 ha sera directement impactée par les nouvelles infrastructures minières. Elle représente 22 % de la superficie totale du site. Une superficie de 13,37 ha de la zone étudiée est composée de Fens de basses terres, qui sont des milieux humides. La délimitation sur le terrain permet de constater que le reste de la zone d'étude est composé de milieux terrestres, plus particulièrement de champs de blocs (4,77 ha) et de sols polygonaux à ostioles de toundra (0,74 ha). Le tableau 5 montre les superficies couvertes par les nouvelles infrastructures et le site Ivakkak au complet pour chacun des milieux.

Tableau 5. Superficie impactée pour chaque type de milieu retrouvé dans la zone d'étude

Milieu	Catégorie de milieu	Superficiés impactées (ha)	
		Nouvelles infrastructures	Site Ivakkak complet
Terrestre	Felsenmeer	--	2,32
	Champ de blocs	4,77	38,14
	Sol polygonal à ostiole de toundra	0,74	9,04
Humide	Fen polygonal de basses terres	13,37	38,17
Hydrique	Cours d'eau permanent	--	0,06
Total		18,88	87,73

En général, l'exploitation du gisement Ivakkak présente des impacts négatifs mineurs pour l'environnement. Cependant, l'importance de l'impact pour la destruction des milieux terrestres, humides et hydriques est classée moyenne étant donné le caractère local et permanent de l'impact. Un impact moyen est donc également rapporté pour ce qui est de la modification de l'habitat pour la faune terrestre et ichtyenne (pas d'impact sur la faune ichtyenne par les nouvelles infrastructures). En conclusion, les nouvelles infrastructures contribuent à 22 % aux impacts totaux du site Ivakkak dans son ensemble et occupent approximativement 2,75 ha de superficie additionnelle.

Le rapport de caractérisation complet et détaillé peut être consulté dans sa totalité à l'annexe 3.

6. Mesures d'atténuation, compensations, surveillance et suivis environnementaux

Mesures d'atténuations

CRI s'engage à respecter toutes les mesures d'atténuations du PNNi. La synthèse des mesures d'atténuations du PNNi est présentée à l'annexe 7.

Compensations

Tous les milieux humides et hydriques impactés par le projet d'exploitation Ivakkak (tableau 5) seront ajoutés au « Projet d'amélioration environnementale avec les communautés d'intérêt » (voir annexe 8 pour les détails du projet), incluant les milieux humides impactés par les nouvelles infrastructures.

Surveillance

Lors de la phase de construction, la surveillance se fera selon la fiche d'inspection de construction d'infrastructures générales (annexe 9).

En phase d'exploitation, La surveillance des installations se fera conformément à la procédure interne « Procédure de surveillance des installations minières, et de gestion des résidus, des stériles et des eaux », disponible à l'annexe 10. Ainsi, il est prévu de faire les visites des installations sur des bases quotidienne, hebdomadaire, trimestrielle (4x par année) ainsi qu'annuelle, selon la structure à inspecter. Les résultats de l'inspection géotechnique exhaustive réalisée annuellement seront inclus dans le rapport annuel du programme de suivis environnementaux que CRI envoie au MELCC.

Suivis environnementaux

Le suivi de la qualité de l'eau se fera conformément au suivi du potentiel de génération d'acide de la roche stérile du Programme de suivi environnemental de CRI (Suivi 26; annexe 11).

En espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Stéphane Twigg
Surintendant Environnement

Liste des annexes

- Annexe 1 :** Copie de la Résolution du conseil d'administration de CRI, 11 septembre 2019
- Annexe 2 :** Copie de la Déclaration du demandeur ou du titulaire, 12 septembre 2019
- Annexe 3 :** AECOM. 2020. *Caractérisation environnementale au site du gisement Ivakkak – Projet Nunavik Nickel*. Rapport présenté à Canadian Royalties Inc. 28 pages et annexes.
- Annexe 4 :** Golder. 2018. *Résultats d'essais cinétiques sur les stériles – Projet Nunavik Nickel*. Rapport n° 10-1127-0085. Rapport émis à Canadian Royalties Inc. en avril 2018. 35 p. et annexes.
- Annexe 5 :** Golder. 2020. *Conception détaillée du bassin de collecte principal, du bassin de collecte inférieur, des haldes à stériles d'Ivakkak et des structures de gestion des eaux du site*. Rapport n° 20138922 (2000) - Rev 0. Rapport émis à Canadian Royalties Inc. en novembre 2020. 32 pages et annexes.
- Annexe 6 :** Aecom. 2021. *Carte 2.1. Milieux humides, terrestres et hydriques sur le futur site du gisement Ivakkak (addenda)*. Février 2021.
- Annexe 7 :** Synthèse des mesures d'atténuations du PNNi
- Annexe 8 :** Projet d'amélioration environnementale avec les communautés d'intérêt
- Annexe 9 :** CRI. 2015. Fiche d'inspection de construction d'infrastructures générales
- Annexe 10 :** CRI. 2020. PRO-NMIN-1505-01a-F *Procédure de surveillance des installations minières, et de gestion des résidus, des stériles et des eaux*.
- Annexe 11 :** WSP. 2015. *Programme de suivi environnemental version 4*. Suivi 26 - Suivi du potentiel de génération d'acide de la roche stérile.

ANNEXE 1

Copie de la Résolution du conseil d'administration de CRI, 11 septembre 2019

CANADIAN ROYALTIES INC.

CERTIFIED COPY

AUTHORIZATION TO SIGN DOCUMENTS PURSUANT TO EACH OF
THE ENVIRONMENT QUALITY ACT (CQLR C. Q-2) AND
THE MINING ACT (CQLR C. M-13.1) AND ALL FEDERAL LAWS
REGARDING ENVIRONMENTAL MATTERS

WHEREAS it is desirable that the Corporation adopt a resolution authorizing the Superintendent-Environment of the Corporation to sign on its behalf documents pursuant to each of the *Environment Quality Act* (CQLR C. Q-2), as amended, and the *Mining Act* (CQLR C. M-13.1), as amended, and all federal laws regarding environmental matters;

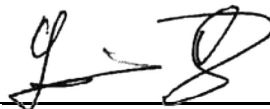
WHEREAS pursuant to a unanimous shareholder's declaration signed November 2, 2018 by JIEN INTERNATIONAL INVESTMENT LTD. ("JIIL"), the sole shareholder of the Corporation, the powers of the directors of the Corporation have been suspended to the fullest extent permitted by law, and therefore resolutions that would otherwise be adopted by the directors of the Corporation must be signed by JIIL;

NOW, THEREFORE, BE IT RESOLVED:

TO AUTHORIZE Mr. Stephane Twigg, Superintendent-Environment for the Corporation, to perform and to do all acts or things as, in his sole discretion, he deems necessary or desirable in order to ensure the Corporation is in compliance with all applicable environmental laws, including the execution and/or filing of any related government forms, including without limiting the generality of the foregoing, the execution and/or filing of any forms or other documents required pursuant to each of the *Environment Quality Act* (CQLR C. Q-2), as amended, and the *Mining Act* (CQLR C. M-13.1), as amended, and all federal laws regarding environmental matters.

The undersigned, James Xiang, being a director and the Chief Executive Officer of CANADIAN ROYALTIES INC. (the "**Corporation**"), hereby certify that the foregoing is a true and correct copy of a resolution consented to in writing by the sole shareholder of the Corporation on the 11th day of September, 2019 and that said resolution is in full force and effect as at the date hereof without amendment thereto.

DATED this 11th day of September, 2019.



James Xiang
Director and Chief Executive Officer

ANNEXE 2

Copie de la Déclaration du demandeur ou du titulaire, 12 septembre 2019

« Déclaration du demandeur ou du titulaire » contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) Personne morale

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Indiquez le nom
figurant sur la
déclaration
d'immatriculation.

Canadian Royalties Inc

Nom

Indiquez les autres
noms utilisés au
Québec
enregistrés auprès
du Registraire des
entreprises du
Québec.

Nunavik Nickel Project; Projet Nunavik Nickel; Royautés Canadiennes

Autres noms

Indiquez le NEQ.

1166090366

NEQ (Numéro d'entreprise du Québec)

Indiquez les
coordonnées
complètes du siège
social de la
personne morale.

130

Adelaide Street West

3420

No

Rue

Bureau/Appartement

Toronto

M5H 3P5

Municipalité/Ville

Arrondissement

Code postal

Ontario

Canada

Province

Pays

514-879-1688

514-879-1795

No de téléphone

Poste

No de télécopieur (facultatif)

Nombre de personnes (administrateurs, dirigeants et actionnaires)
qui ne sont pas visées par la déclaration
(ne résidant pas au Canada, ne possédant pas d'établissements
au Canada ou personnes morales de droit public)¹

5

¹ Voir le document intitulé : « Guide explicatif pour remplir la "Déclaration du demandeur ou du titulaire" contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ».

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

2. IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Xiang		James		1972	03	27
Nom		Prénom		Date de naissance		
2151	Robinwood Court					
No		Rue		Bureau/Appartement		
Mississauga				L5M 5H8		
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal		
Ontario		Canada				
Province		Pays				
647-494-3811						
No de téléphone		Poste		No de télécopieur (facultatif)		

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur d'usine | <input type="checkbox"/> Trésorier |
| <input type="checkbox"/> Président | <input type="checkbox"/> Directeur général |
| <input type="checkbox"/> Vice-président | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire | |

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Doucet		Denis		1967	12	27
Nom		Prénom		Date de naissance		
1189	Jacques-Cartier					
No		Rue		Bureau/Appartement		
Beresford				E8K 1A6		
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal		
Nouveau Brunswick		Canada				
Province		Pays				
514-879-1688		1303		514-879-1795		
No de téléphone		Poste		No de télécopieur (facultatif)		

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur d'usine | <input type="checkbox"/> Trésorier |
| <input checked="" type="checkbox"/> Président | <input type="checkbox"/> Directeur général |
| <input type="checkbox"/> Vice-président | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire | |

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Dumais		André	1968	04	09
Nom		Prénom	Date de naissance		
37	Hayward				
No	Rue	Bureau/Appartement			
Rivière-du-Loup		G5R 6A5			
Municipalité/Ville		Arrondissement	Code postal		
Québec		Canada			
Province		Pays			
514-879-1688		2674		514-879-1795	
No de téléphone		Poste		No de télécopieur (facultatif)	

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur d'usine | <input type="checkbox"/> Trésorier |
| <input type="checkbox"/> Président | <input checked="" type="checkbox"/> Directeur général |
| <input checked="" type="checkbox"/> Vice-président | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire | |

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Li		Michael	1963	10	01
Nom		Prénom	Date de naissance		
1232	Tecumesh				
No	Rue	Bureau/Appartement			
Dollord-des-Ormeaux		H9B 2Y8			
Municipalité/Ville		Arrondissement	Code postal		
Québec		Canada			
Province		Pays			
514-879-1688		1219		514-879-1795	
No de téléphone		Poste		No de télécopieur (facultatif)	

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur d'usine | <input type="checkbox"/> Trésorier |
| <input type="checkbox"/> Président | <input type="checkbox"/> Directeur général |
| <input checked="" type="checkbox"/> Vice-président | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire | |

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

2. IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Hui	Bill	1967 <small>Année</small>	10 <small>Mois</small>	21 <small>Jour</small>
Nom		Date de naissance		
1288	Avenue des Canadiens de Montréal	2202		
No Rue		Bureau/Appartement		
Montréal		H3B 3B3		
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal
Québec		Canada		
Province		Pays		
514-879-1688		1222		514-879-1795
No de téléphone		Poste		No de télécopieur (facultatif)

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur d'usine | <input type="checkbox"/> Trésorier |
| <input type="checkbox"/> Président | <input type="checkbox"/> Directeur général |
| <input checked="" type="checkbox"/> Vice-président | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire | |

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Benzekri	Louiza	1984 <small>Année</small>	12 <small>Mois</small>	05 <small>Jour</small>
Nom		Date de naissance		
4485	Avenue Colomb	402		
No Rue		Bureau/Appartement		
Brossard		J4Z 3V2		
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal
Québec		Canada		
Province		Pays		
514-879-1688		1222		514-879-1795
No de téléphone		Poste		No de télécopieur (facultatif)

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur d'usine | <input type="checkbox"/> Trésorier |
| <input type="checkbox"/> Président | <input type="checkbox"/> Directeur général |
| <input checked="" type="checkbox"/> Vice-président | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire | |

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Luneau		Éric	1969	07	15
Nom		Prénom	Date de naissance		
29	Beauchemin				
No	Rue	Bureau/Appartement			
St-Jean-Sur-Richelieu			J2W 1A1		
Municipalité/Ville		Arrondissement	Code postal		
Québec		Canada			
Province		Pays			
514-879-1688		1312		514-879-1795	
No de téléphone		Poste	No de télécopieur (facultatif)		

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur d'usine | <input type="checkbox"/> Trésorier |
| <input type="checkbox"/> Président | <input type="checkbox"/> Directeur général |
| <input checked="" type="checkbox"/> Vice-président | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire | |

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Lei		Yueshi	1958	11	26
Nom		Prénom	Date de naissance		
4959	Rue Jean-Talon Ouest		717		
No	Rue	Bureau/Appartement			
Montréal			H4P 0B8		
Municipalité/Ville		Arrondissement	Code postal		
Québec		Canada			
Province		Pays			
514-879-1688		2825		514-879-1795	
No de téléphone		Poste	No de télécopieur (facultatif)		

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur d'usine | <input type="checkbox"/> Trésorier |
| <input type="checkbox"/> Président | <input type="checkbox"/> Directeur général |
| <input checked="" type="checkbox"/> Vice-président | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire | |

Veillez répondre à toutes les questions de cette section.

3. DÉCLARATION OBLIGATOIRE

A Est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 a un lien de dépendance¹, au sens de la Loi sur les impôts (chap. I-3), avec une personne qui exerce une activité similaire, alors qu'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de ses règlements a été suspendue, révoquée ou a fait l'objet d'une injonction ou d'une ordonnance à cet effet?

Si oui, identifiez la ou les personnes et indiquez la nature des liens de dépendance, ainsi que la nature des activités exercées.

Oui Non

B Est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 est le prête-nom¹ d'une autre personne?

Si oui, identifiez la personne concernée, de même que la personne pour laquelle elle sert de prête-nom, avec ses coordonnées et sa date de naissance. Indiquez également les motifs qui justifient l'utilisation d'un prête-nom.

Oui Non

C Au cours des cinq dernières années, est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 a été déclaré coupable :

d'une infraction à une loi fiscale liée à l'exercice d'activités visées par l'autorisation demandée ou détenue?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'infraction et la date de la déclaration de culpabilité et décrivez sommairement les activités à l'occasion desquelles l'infraction a été commise.

Oui Non

d'un acte criminel lié à l'exercice d'activités visées par l'autorisation demandée ou détenue?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'acte criminel et la date de la déclaration de culpabilité et décrivez sommairement les activités à l'occasion desquelles l'acte criminel a été commis.

Oui Non

d'un acte criminel prévu aux articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (Lois révisées du Canada, 1985, chapitre C-46)?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'acte criminel et la date de la déclaration de culpabilité.

Oui Non

D Au cours des deux dernières années, est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 a été déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements?

Oui Non

¹ Voir le document intitulé : « Guide explicatif pour remplir la "Déclaration du demandeur ou du titulaire" contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ».

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'infraction et la date de la déclaration de culpabilité.

- E Au cours des cinq dernières années, est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 a été déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements, dont le montant minimal de l'amende était de 10 000 \$ pour une personne physique et de 30 000 \$ pour une personne morale (article 115.32 de la Loi sur la qualité de l'environnement)?**

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'infraction et la date de la déclaration de culpabilité.

Oui Non

- F Est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 est en défaut de respecter une ordonnance ou une injonction rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement?**

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez l'objet et la date de l'injonction ou de l'ordonnance.

Oui Non

- G Est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 est en défaut de payer un montant dû en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, de toute autre loi dont le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est chargé de l'application ou de tout règlement édicté en vertu de celles-ci, y compris le défaut de payer une amende ou une sanction administrative pécuniaire?**

Si oui, identifiez la ou les personnes et précisez les motifs et le montant de la dette.

Oui Non

- H Est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 a été un dirigeant, administrateur ou actionnaire d'une autre personne morale ayant :**

été déclarée coupable, au cours des deux dernières années, d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'infraction et la date de la déclaration de culpabilité.

Oui Non

été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements, dont le montant minimal de l'amende était de 10 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 30 000 \$ dans le cas d'une personne morale?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'infraction et la date de la déclaration de culpabilité.

Oui Non

été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction à une loi fiscale liée à l'exercice d'activités visées par l'autorisation demandée ou détenue?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'infraction, ainsi que la date de la déclaration de culpabilité, et décrivez sommairement les activités à l'occasion desquelles l'infraction fiscale a été commise.

Oui Non

été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'un acte criminel lié à l'exercice d'activités visées par l'autorisation demandée ou détenue?

Si oui, identifiez la ou les personnes, indiquez la nature de l'acte criminel, ainsi que la date de la déclaration de culpabilité, et décrivez sommairement les activités à l'occasion desquelles l'acte criminel a été commis.

Oui Non

été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'un acte criminel prévu aux articles 467.11 à 467.13 du Code criminel?

Si oui, identifiez la ou les personnes et indiquez la nature de l'acte criminel et la date de la déclaration de culpabilité.

Oui Non

I Est-ce que la personne morale identifiée à la section 1 ou l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires identifié à la section 2 a conclu un contrat de prêt d'argent¹ pour le financement d'activités visées par l'autorisation demandée ou détenue?

Oui Non

Si oui, est-ce que ce prêteur d'argent ou, s'il s'agit d'une personne morale, celle-ci ou l'un de ses administrateurs, dirigeants ou actionnaires a, au cours des cinq dernières années :

été déclaré coupable d'une infraction à une loi fiscale liée à l'exercice d'activités visées par l'autorisation demandée ou détenue?

Si oui, identifiez la ou les personnes et indiquez la nature de l'infraction, ainsi que la date de la déclaration de culpabilité, et décrivez sommairement les activités à l'occasion desquelles l'infraction a été commise.

Oui Non

été déclaré coupable d'un acte criminel lié à l'exercice d'activités visées par l'autorisation demandée ou détenue?

Si oui, identifiez la ou les personnes et indiquez la nature de l'acte criminel, ainsi que la date de la déclaration de culpabilité, et décrivez sommairement les activités à l'occasion desquelles l'infraction a été commise.

Oui Non

été déclaré coupable d'un acte criminel prévu aux articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (Lois révisées du Canada, 1985, chap. C-46)?

Si oui, identifiez la ou les personnes et indiquez la nature de l'acte criminel, ainsi que la date de la déclaration de culpabilité.

Oui Non

¹ Voir le document intitulé : « Guide explicatif pour remplir la "Déclaration du demandeur ou du titulaire" contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ».

Si la case « Oui » a été cochée pour l'une des quatre questions précédentes et que le prêteur d'argent est une personne physique, indiquez ses coordonnées personnelles.

		Année	Mois	Jour
Nom		Prénom		Date de naissance

No	Rue	Bureau/Appartement
----	-----	--------------------

Municipalité/Ville	Arrondissement	Code postal
--------------------	----------------	-------------

Si, pour les quatre questions précédentes, la case « Oui » a été cochée et que le prêteur d'argent est une personne morale, indiquez ses coordonnées.

Province	Pays
----------	------

Nom

NEQ (Numéro d'entreprise du Québec)		
-------------------------------------	--	--

No	Rue	Bureau/Appartement
----	-----	--------------------

Municipalité/Ville	Arrondissement	Code postal
--------------------	----------------	-------------

Province	Pays
----------	------

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Indiquez les coordonnées personnelles de chacun des administrateurs, dirigeants et actionnaires de la personne morale agissant comme le prêteur d'argent. Si le nombre de cases est insuffisant, faites des copies.

		Année	Mois	Jour
Nom		Prénom		Date de naissance


No	Rue	Bureau/Appartement
----	-----	--------------------

Municipalité/Ville	Arrondissement	Code postal
--------------------	----------------	-------------

Province	Pays
----------	------

4. DÉCLARATION FORMELLE POUR UNE PERSONNE MORALE

Je déclare que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts et complets et qu'ils correspondent à ceux recueillis pour chacune des personnes visées par la déclaration.

Twigg	Stéphane	
Nom	Prénom	
		
Signature		
2019	9	12
Année	Mois	Jour

Le signataire doit être désigné par une résolution du conseil d'administration de la personne morale.

Résolution du conseil d'administration ci-jointe mandatant le signataire.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut, en tout temps, vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Prenez note que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut refuser de délivrer ou de renouveler un certificat d'autorisation, le modifier, le suspendre ou le révoquer si le demandeur ou le titulaire a produit une déclaration, un document ou un renseignement faux ou s'il a dénaturé un fait important pour la délivrance, le maintien ou le renouvellement du certificat d'autorisation (article 115.5 3° de la Loi sur la qualité de l'environnement). De plus, la production d'une déclaration fausse ou trompeuse peut donner lieu à une poursuite pénale.

Résolution du conseil d'administration

Aux fins de la déclaration (article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement)

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de :

--	--

Nom de la personne morale

NEQ (Numéro d'entreprise du Québec)

Lors d'une réunion du conseil d'administration tenue au :

--	--	--

No

Rue

Bureau/Appartement

--	--	--

Municipalité/Ville

Arrondissement

Code postal

--	--

Province

Pays

Ayant quorum, étaient présents les membres du conseil d'administration énumérés ci-après :

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

Désignation d'un signataire :

Sur proposition dûment constituée, appuyée et adoptée, il est résolu que :

--

Nom de la personne désignée par le conseil d'administration

soit autorisée, au nom de :

--

Nom de la personne morale

à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Copie certifiée d'un extrait du procès-verbal du conseil d'administration

--	--

Nom

Prénom

--

Signature

--

Titre

--	--	--

Année

Mois

Jour

ANNEXE 3

AECOM. 2020. *Caractérisation environnementale au site du gisement Ivakkak – Projet Nunavik Nickel*.
Rapport présenté à Canadian Royalties Inc. 28 pages et annexes.

Caractérisation environnementale au site du gisement Ivakkak, Projet Nunavik Nickel

Rapport présenté à Canadian Royalties Inc.

Février 2021

Caractérisation environnementale au site du gisement Ivakkak, Projet Nunavik Nickel

60635966

Février 2021

Réserves et Limites

Le rapport ci-joint (le « Rapport ») a été préparé par AECOM Consultants Inc. (« Consultant ») au bénéfice du client (« Client ») conformément à l'entente entre le Consultant et le Client, y compris l'étendue détaillée des services (le « Contrat »).

Les informations, données, recommandations et conclusions contenues dans le Rapport (collectivement, les « Informations ») :

- sont soumises à la portée des services, à l'échéancier et aux autres contraintes et limites contenues au Contrat ainsi qu'aux réserves et limites formulées dans le Rapport (les « Limites »);
- représentent le jugement professionnel du Consultant à la lumière des Limites et des standards de l'industrie pour la préparation de rapports similaires;
- peuvent être basées sur des informations fournies au Consultant qui n'ont pas été vérifiées de façon indépendante;
- n'ont pas été mises à jour depuis la date d'émission du Rapport et leur exactitude est limitée à la période de temps et aux circonstances dans lesquelles elles ont été collectées, traitées, produites ou émises;
- doivent être lues comme un tout et, par conséquent, aucune section du Rapport ne devrait être lue hors de ce contexte;
- ont été préparées pour les fins précises décrites dans le Rapport et le Contrat;
- dans le cas de conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, peuvent être basées sur des tests limités et sur l'hypothèse que de telles conditions sont uniformes et ne varient pas géographiquement ou dans le temps.

Le Consultant est en droit de se fier sur les informations qui lui ont été fournies et d'en présumer l'exactitude et l'exhaustivité et n'a pas l'obligation de mettre à jour ces informations. Le Consultant n'accepte aucune responsabilité pour les événements ou les circonstances qui pourraient être survenus depuis la date à laquelle le Rapport a été préparé et, dans le cas de conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, n'est pas responsable de toute variation dans de telles conditions, que ce soit géographiquement ou dans le temps.

Le Consultant convient que le Rapport représente son jugement professionnel tel que décrit ci-dessus et que l'Information a été préparée dans le but spécifique et pour l'utilisation décrite dans le Rapport et le Contrat, mais ne fait aucune autre représentation ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, en ce qui concerne le Rapport, les Informations ou toute partie de ceux-ci.

Sans limiter de quelque façon la généralité de ce qui précède, toute estimation ou opinion fournies par le Consultant concernant les coûts et l'échéancier de travaux construction ou de toute autre activité professionnelle décrite dans le Contrat représentent le jugement professionnel du Consultant à la lumière de son expérience et de la connaissance et des informations dont il dispose au moment de la préparation du Rapport. N'ayant aucun contrôle sur le marché, les conditions économiques, le prix de la main-d'œuvre, du matériel et des équipements de construction ou les procédures d'appel d'offres, le Consultant, ses administrateurs, dirigeants et employés ne sont en mesure de faire aucune représentation ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, quant à l'exactitude de ces estimations et opinions ou quant à l'écart possible entre celles-ci et les coûts et échéanciers de construction réels ou de toute autre activité professionnelle décrite dans le Contrat, et n'acceptent aucune responsabilité pour tout dommage ou perte découlant ou lié de quelque façon à celles-ci. Toute personne se fiant sur ces estimations ou opinions le fait à ses propres risques.


À moins que (1) le Consultant et le Client n'en conviennent autrement par écrit; (2) que ce soit requis en vertu d'une loi ou d'un règlement; ou (3) que ce soit utilisé par un organisme gouvernemental révisant une demande de permis ou d'approbation, seul le Client est en droit de se fier ou d'utiliser le Rapport et les Informations.

Le Consultant n'accepte et n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit envers toute partie, autre que le Client, qui pourrait avoir accès au Rapport ou à l'Information et l'utiliser, s'y fier ou prendre des décisions qui en découlent, à moins que cette dernière n'ait obtenu l'autorisation écrite préalable du Consultant par rapport à un tel usage (« Usage non conforme »). Tout dommage, blessure ou perte découlant d'un Usage non conforme du Rapport ou des Informations sera aux propres risques de la partie faisant un tel Usage.

Ces Réserves et Limites font partie intégrante du Rapport et toute utilisation du Rapport est sujette à ces Réserves et Limites.

Signatures

Rapport préparé par :



Patricia Bolduc
Biologiste

Le 4 février 2021

Rapport vérifié par :



Cyril Saison
Biologiste, M. Sc.,
Gestionnaire de projet

Le 4 février 2021

